



## Rentrée universitaire: ce qui va changer en 2020

En janvier 2020, toutes les formations reconnues par l'État seront sur Parcoursup (ici Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur). Crédits photo: LUDOVIC MARIN/AFP En fin de semaine dernière en conférence de presse, Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, a annoncé un certain nombre de nouveautés pour la nouvelle rentrée universitaire en cours.

Après Jean-Michel Blanquer il y a un mois, c'était au tour de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de faire sa traditionnelle conférence de presse de rentrée, vendredi 20 septembre. Une occasion pour la ministre de revenir sur le déroulement de l'édition 2019 de Parcoursup, mais aussi, de donner plus de détails sur les nouveautés qui verront le jour lors de cette année universitaire 2019/2020. Le Figaro revient sur les différents changements qui vont survenir dans les prochains mois.

### Encore plus de formations sur Parcoursup

En janvier 2020, toutes les formations reconnues par l'état seront sur Parcoursup, comme le souhaitait la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE). De très nombreux établissements, tels que Sciences Po Paris, les IEP de région, l'université Paris Dauphine, toutes les écoles de commerce post-bac, les écoles de formation des métiers de la culture, les instituts de formation aux professions paramédicales, les écoles supérieures de cuisine, mais également de nouvelles formations en apprentissage, rejoindront cette année la plateforme d'orientation. Certaines de ces formations avaient obtenu une dérogation du ministère pour ne pas entrer sur la plateforme en 2019 et ainsi mieux préparer leur arrivée.

» LIRE AUSSI - Parcoursup: 1175 candidats sans affectation à l'issue de la procédure selon Frédérique Vidal

En 2019, 14 742 formations étaient présentes sur la plateforme. Cette année, plus de 600 nouveaux cursus vont à leur tour faire leur entrée sur le portail. Un bon moyen pour le ministère de l'Enseignement supérieur d'offrir aux candidats une meilleure visibilité sur toutes les formations existantes.

### Une meilleure visibilité sur la qualité des formations

Pour que les candidats puissent faire la différence entre les formations reconnues par l'état et les autres, le ministère entend mettre en place «une signalétique» spécifique sur Parcoursup. Lors de sa conférence de presse de rentrée, Frédérique Vidal a déclaré qu'à partir de cette année, un «label spécifique comportant la mention du contrôle de l'État» allait être prévu pour chaque type de formation.

Une adresse mail générique «controle.formation@ac-[academie].fr» va d'ailleurs être créée dans chaque rectorat afin de permettre aux étudiants et aux familles de se renseigner sur le degré de la reconnaissance de l'État dans les différentes formations dispensées. Cette adresse mail permettra également aux candidats de signaler les possibles irrégularités d'établissements privés en les dénonçant en cas de «publicité mensongère», de «non respect des obligations contractuelles», etc...

### Un accompagnement pour les personnes en reprise d'études

En 2019, près de 110 000 candidats en reprise d'études se sont inscrits sur Parcoursup. Des personnes ayant des profils très variés. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, «avec le concours du ministère du Travail, ces candidats ont pu être accompagnés par les régions, l'Apec (association pour l'emploi des cadres) et les missions locales pour construire un parcours adapté à leur profil et à leurs attentes».

Afin de mieux s'occuper de ce public en 2020, le ministère a annoncé l'ouverture d'un nouveau

dispositif: ParcoursPlus. «L'objectif est de pouvoir à la fois mieux prendre en compte ces candidats qui ont trouvé la plateforme attractive et leur permettre d'accéder à des formations et services présents sur ou hors de Parcoursup, mieux adaptés à leurs profils et expériences», précise le ministère dans son dossier de presse. Ce dispositif sera mis en place dès janvier 2020 avec France Compétences pour l'accès au conseil en évolution professionnelle (CEP).

Un test de certification en langue anglaise obligatoire

Plus de 400 000 jeunes seront concernés par cette nouveauté: dès 2020, certains étudiants seront obligés de passer un test de certification en langue anglaise. Cette mesure, qui se déploiera progressivement sur trois ans, va concerner dans un premier temps les étudiants inscrits dans des formations qui préparent aux métiers liés au commerce extérieur ou ayant une dimension internationale.

Seront donc concernés les jeunes en licence de langues étrangères, en DUT «commerce international» ou «communication», en licence professionnelle «commerce international» et en BTS «commerce international» et «spécialités industrielles à l'exportation». En 2022-2023, elle s'appliquera à l'ensemble des étudiants de France.

L'arrivée des «campus connectés»

Autre nouveauté de la rentrée 2019: l'arrivée de ce que la ministre de l'Enseignement supérieur a appelé les «campus connectés». Ces campus sont des lieux d'études où les jeunes qui vivent dans des villes éloignées des grands centres universitaires pourront suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif.

Dès cette année, 300 étudiants sont accueillis dans 13 campus connectés, dans différents lieux de France (Saint-Brieuc, Redon, Bar-le-Duc, Montereau-Fault-Yonne, Chaumont, Autun, Nevers, Lons-le-Saunier, Privas, Cahors, Le Vigan, Saint-Raphaël et Carcassonne).

À la rentrée 2022, 100 lieux labellisés «campus connectés» devraient voir le jour, avec également, la création de nouveaux parcours de formations à distance.